

pression que la sciure de bois et autres débris des scieries font beaucoup de mal aux pêcheries dans nos rivières et il faudrait des preuves bien convaincantes pour me faire croire que je me trompe. Il semble, d'après le témoignage de personnes autorisées, que je me trompe, en effet, et j'estime à sa juste valeur ce témoignage. Quoi qu'il en soit, je me lève pour me plaindre de ce que le gouvernement fasse servir ces règlements au bénéfice de ses amis, en les exemptant et en contraignant à s'y soumettre des maisons aussi importantes que la maison Davison, sur la rivière LaHave, qui se plaint avec raison de cet état de choses. Je crois que le gouvernement devrait s'empresser d'accorder toute son attention à cette affaire et qu'il ne devrait pas à cause des disputes qui existent entre la maison Davison, empêcher cette dernière de jouir des privilèges dont jouissent les autres propriétaires de scieries. A ce point de vue, je suis tout à fait d'accord avec l'honorable député de Lunenburg (M. Eisenhauer), réservant, ainsi que je l'ai dit, mon opinion sur la question à tout autre point de vue.

Tant que cette loi sera en vigueur, elle doit être appliquée à tout le monde avec impartialité et on ne saurait tolérer que les petites jalousies politiques mettent des obstacles au commerce des adversaires du gouvernement qui travaillent comme tout le monde dans l'intérêt public. La loi doit être appliquée aux amis comme aux adversaires du gouvernement, et tout le monde doit pouvoir se dire que les uns comme les autres sont soumis à la loi, ou ont droit à la protection que leur accorde la loi.

M. KENNY : Mon honorable ami, le député de Lunenburg (M. Eisenhauer) et, après lui, mon honorable collègue (M. Jones), en parlant de cette question, qui est très importante dans la Nouvelle-Ecosse, ont évité avec soin et avec sagesse de dire leur opinion au sujet de l'effet de la sciure de bois dans rivières sur le poisson. C'est le devoir du ministre de la marine et des pêcheries de faire tout ce qu'il est possible de faire pour empêcher qu'on détruise nos pêcheries. C'est aussi son devoir de voir à ce que les amoncellements de sciure de bois ne nuisent pas à la navigation. Mon honorable ami, le député de Lunenburg, s'est borné à parler de l'injustice dont sont victimes ses électeurs de la rivière LaHave, la plus grande et la plus importante rivière de la Nouvelle-Ecosse. Je crois qu'il n'y a pas dans cette province une seule maison, engagée dans le commerce de bois, qui ait montré plus d'esprit d'entreprise et plus d'habileté, qui a mieux réussi dans une localité quelconque, que la maison Davison, sur la rivière LaHave. Quelles que soient les opinions politiques des membres de cette maison — je crois qu'elles sont contraires aux miennes — dès que l'on a parlé d'elle dans cette chambre, je crois qu'il est de mon devoir de lui rendre justice et de déclarer qu'elle rend à l'industrie du bois dans la Nouvelle-Ecosse les plus grands services.

D'après ce que j'en sais — et je connais un peu la rivière La Have, car j'ai des vaisseaux qui vont de temps à autre y prendre des cargaisons de bois — je ne crois pas que la sciure de bois qui a été écoulée dans cette rivière ait fait un grand tort à la navigation. Je ne saurais dire ce que cela a produit sur le poisson, mais je sais qu'aujourd'hui, les pêcheries de cette rivière sont de bien peu d'importance ; les habitants de cette région vivent presque tous dans l'industrie du bois. Mon honorable collègue a parlé d'un bill, maintenant soumis à la

chambre, et au moyen duquel on enlèverait au ministre de la marine et des pêcheries le pouvoir peu désirable qu'il a aujourd'hui d'accorder des privilèges sur certaines rivières, et de les refuser sur d'autres rivières. Je crois, cependant, que mon honorable collègue s'est laissé emporter un peu trop loin quand il a dit que si MM. Davidson n'ont pas obtenu le privilège qu'ils demandaient, c'est parce qu'ils sont des adversaires politiques du gouvernement. Que mon honorable collègue se donne la peine de consulter le député du comté de Lunenburg et il apprendra que les mêmes messieurs Davidson ont des scieries sur d'autres rivières, pour lesquelles ils ont obtenu le privilège en question. Si cela n'est pas exact, je serais heureux qu'on me le dit. On m'a dit qu'ils avaient des scieries en opération sur les rivières Medway et Nictaux. Dans tous les cas, MM. Davidson sont à la tête d'une industrie qui fait le plus grand bien à la région qu'ils habitent et, je dois répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, d'après ce que j'en sais, la sciure de bois qu'ils écoulent dans la rivière, n'a pas encore fait grand tort à la navigation.

M. EISENHAUER : L'honorable député de Halifax (M. Kenny) dit que MM. Davidson ont sur d'autres rivières des scieries en opération. Cela est vrai. Ils ont des scieries dans le comté de King, où on leur permet de les exploiter. C'est qu'on ne pourrait pas leur en refuser le privilège sans une préférence par trop apparente.

M. STEVENSON : Je ne me lève pas pour faire un discours sur la sciure de bois. Je veux seulement contredire certaines choses qui ont trait à la région dont je suis le député. Nous avons dans cette région quatre grandes scieries ; sur les quatre, trois appartiennent à de chauds partisans du gouvernement et une, à un adversaire du gouvernement. Cela n'a pas empêché le gouvernement de faire payer l'amende à toutes les quatre scieries pour avoir jeté de la sciure de bois dans la rivière. Cette rivière a été virtuellement détruite par la sciure de bois. Autrefois, elle était remplie de poisson ; cependant, ce côté de la question n'a que peu d'importance. Il est certain que le gouvernement a appliqué la loi à tout le monde, sans égard aux opinions politiques. Je puis même dire qu'il l'a fait avec beaucoup de répugnance, car l'un des propriétaires de ces scieries est mon prédécesseur dans cette chambre, un grand ami du ministre ; ce qui n'a pas empêché ce qu'il y a payé l'amende un des premiers. Comme on le voit, ceux qui insistent que le ministre n'applique la loi qu'à ses adversaires politiques, ont bien tort.

M. WELDON (Saint-Jean) : Je sais que dans le Nouveau-Brunswick, il y a bien des plaintes contre la manière dont sont rendus ces arrêtés du conseil. L'année dernière, j'ai appelé l'attention du ministre sur le cas d'un homme qui possède des scieries sur une rivière où il n'y a pas de navigation du tout. Cependant, la loi interdisant d'écouler la sciure de bois dans la rivière avait été rigoureusement mise en vigueur pour lui et il avait été obligé de fermer son établissement. Cet homme est un grand adversaire du gouvernement. A la même époque, d'autres propriétaires de scieries dans les autres comtés, et aussi dans le même comté, avaient la permission d'écouler leur bran de scie dans les rivières. Je crois que les débris de bois font beaucoup de mal dans les rivières ; mais il y a beaucoup de doute quant au mal que peut faire la sciure de